ALMANACH

DES

CERCLES AGRICOLES

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE

1897

(QUATRIÈME ANNÉE)

La profession d'agriculteur est honorable et sainte. (St. Augustin).



Enregistré, conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'ancée mil huit cent quatre-vingt-seize, par J. B. Rolland & Fils, au bureau du ministre de l'agriculture, à Ottawa.

MONTRÉAL

J. B. ROLLAND & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS 6 a 14, rue saint-vincent

and

nt les

à l'air.

RD

tc., etc.

es, etc.

rie

endant les imée pour

es, \$1.50;

s, à \$1.50

c en-tête

primé.

LS, Iontréal.